

L'évolution des prix des formations financées par le CPF entre 2020 et 2022

Ronan Mahieu

En 2021, le Compte personnel de formation (CPF) a permis de financer totalement ou partiellement un total de 2,79 Md€ d'actions de formation, correspondant à 122,1 millions d'heures de formation. En termes de dépense, les langues vivantes, le permis B et l'accompagnement à la création ou à la reprise d'entreprise (ACRE) arrivent en tête des types de formation choisies. Pour autant les durées de formations varient beaucoup d'un type de formation à l'autre de sorte que, si l'on raisonne cette fois en termes d'heures de formation financées, un tout autre palmarès s'impose : ce sont les formations dans les domaines du secrétariat et de la bureautique, du travail social, des transports (hors permis B), de la manutention et du magasinage qui représentent les plus gros volumes horaires.

Une analyse approfondie par grands groupes de spécialités met en évidence la grande hétérogénéité des formations suivies que ce soit en termes de durée, de prix horaire ou d'importance du recours au distanciel pour la réalisation des formations. Dans les groupes de spécialités des langues vivantes, des ACRE, du secrétariat et de la bureautique, ainsi que des systèmes d'information, les formations dispensées intégralement en distanciel représentent ainsi plus des trois quarts de la dépense, contre seulement 10 % pour les formations au permis B.

Thématique : Marché du travail.

Après le lancement de la plateforme Mon Compte Formation (MCF), la dépense au titre de formations financées au moins partiellement par le Compte personnel de formation (CPF) a crû très rapidement, passant de 1,23 Md€ en 2020 à 2,79 Md€ en 2021 (hors formations annulées avant qu'elles ne débutent). Cette progression est

Le marché de la formation professionnelle financée par le CPF est en outre marqué par un renouvellement très rapide des caractéristiques des offres souscrites : en 2022, 65 % de la dépense de formation financée par le CPF se porte ainsi sur des offres qui n'avaient fait l'objet d'aucune transaction en 2021.

Enfin, entre 2020 et 2022, la hausse du nombre d'heures de formation financées est bien inférieure à celle de la dépense correspondante, si bien que le prix horaire moyen apparent des formations souscrites augmente de plus de 60 % en deux ans. L'analyse montre toutefois qu'à caractéristiques inchangées (à savoir l'intitulé de la certification, la raison sociale de l'organisme de formation, les modalités de réalisation et la durée de la formation) les prix augmentent beaucoup plus modérément : seulement +7,7 % en deux ans. La très forte croissance du prix horaire moyen apparent des formations entre 2020 et 2022 semble par conséquent d'abord attribuable aux modifications des caractéristiques des formations souscrites, et tout particulièrement au choix de nombreux organismes de formation de diminuer la durée des formations proposées sans répercuter intégralement cette baisse sur les prix des formations, ce qui a généré mécaniquement une hausse du prix horaire moyen apparent.

imputable d'abord à une très forte hausse du nombre d'heures de formation souscrites par les titulaires de comptes qui passent de 73,2 millions à 122,1 millions (+66,7 %), mais aussi à une progression très sensible du prix horaire moyen apparent des formations souscrites qui passe de 16,80 € à 22,89 € (+36,2 %).

Cette progression fulgurante connaît un arrêt brutal à partir du printemps 2022 du fait de la mise en œuvre de diverses mesures de régulation : déréférencement massif de formations à la création ou à la reprise d'entreprise non conformes à la réglementation ; mise en œuvre début octobre d'une nouvelle procédure d'enregistrement des organismes de formation (OF) sur MCF ; entrée en vigueur fin octobre d'une authentification renforcée via FranceConnect+ préalablement à tout achat de formation... Cette dernière mesure en particulier coïncide avec une forte baisse des achats de formation sur MCF, de sorte que la dépense ne s'établit en 2022 qu'à 2,60 Md€, en baisse de 6,9 % par rapport à 2021. Cette baisse de la dépense recouvre toutefois deux mouvements contraires : une baisse de 22,4 % des heures de formation souscrites à 94,7 millions, et une poursuite de la hausse du prix horaire moyen apparent des formations qui s'établit à 27,46 € en 2022 (+20,0 %). Entre 2020 et 2022, le prix horaire moyen apparent des formations souscrites a donc augmenté de 63,5 %.

Ce diagnostic global mérite toutefois d'être précisé au regard de la grande variété aussi bien des thèmes des formations que de leurs modalités de réalisation, et des dynamiques de souscription potentiellement très différentes selon les formations ou bien selon les territoires considérés. Ce ne sont en effet pas les mêmes types de formation qui sont privilégiés dans les espaces urbains ou ruraux (Langevin, 2023). En particulier, le prix horaire des formations est très variable d'une catégorie de formation à l'autre (Bousquet, 2023) de sorte que la progression du prix horaire moyen apparent des formations souscrites peut traduire aussi bien un effet de structure, c'est-à-dire le déport de la consommation vers des formations avec des caractéristiques différentes et présentant des prix horaires plus élevés, qu'un véritable effet inflationniste mesuré par la progression des prix de formations aux caractéristiques identiques d'une année sur l'autre.

Dans ce contexte, la présente étude vise d'abord à décrire la structure des formations souscrites au regard notamment des thèmes des formations et de leurs modalités de réalisation, et ensuite à analyser l'évolution entre 2020 et 2022 de la structure des formations souscrites, mais aussi les dynamiques des prix des formations à caractéristiques inchangées. Dans la suite de cette étude la plupart des résultats seront ventilés par groupes de spécialités de formation, moyennant un ajustement visant

à isoler les formations issues d'exceptions législatives (voir encadré 1 pour une présentation détaillée de la catégorisation des formations).

En 2021, 122,1 millions d'heures de formation souscrites pour une dépense totale de 2,79 milliards d'euros

Le prix des formations, qui génère un flux monétaire des financeurs (principalement les titulaires de comptes via leur solde CPF mobilisable voire sur leurs propres deniers) vers les organismes de formation, est une donnée aisément observable. En revanche la durée en heures des formations est par nature moins facilement objectivable : un nombre croissant d'organisme propose des formations mêlant sessions en présentiel, cours à distance en direct, accès à des forums d'échanges entre formateurs et stagiaires, accès à des plateformes d'e-learning ou réalisation de devoirs en ligne, etc., pendant un nombre donné de semaines ou de mois. Dans de tels cas de figure le temps que le stagiaire est supposé consacrer à la formation peut être très supérieur au temps d'interaction en direct avec les formateurs, et la mesure de la durée des formations repose

Encadré 1

La catégorisation des formations

L'information sur le domaine dont relève une formation découle de la certification à laquelle l'organisme de formation rattache son offre de formation lorsqu'il la dépose sur la plateforme MCF. Pour les besoins de cette étude, la plupart des résultats sont ventilés par groupes de spécialités de formations : cette notion renvoie au niveau 100 de la nomenclature des spécialités de formation du Conseil national de l'information statistique (Cnis, https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/2569957/fqp03_nsf-1.pdf).

Un sort particulier est toutefois fait aux « exceptions législatives », à savoir les formations que la loi a rendues éligibles au financement CPF bien qu'elles ne relèvent ni du Recueil national des certifications professionnelles (RNCP), ni du répertoire spécifique (RS) : il s'agit des formations au *permis B*, de l'accompagnement à la création ou à la reprise d'entreprise (ACRE), de la valorisation des acquis de l'expérience (VAE) et des bilans de compétences. Compte tenu de leur singularité, ces formations sont distinguées des autres formations relevant du même groupe de spécialités. Par exemple, le groupe de spécialités *Transport, manutention, magasinage* (311) est scindé en un groupe *Permis B* d'une part, et un groupe *Transport (hors permis B), manutention, magasinage* d'autre part.

Par ailleurs, il est apparu que de nombreuses formations rattachées au groupe de spécialités *Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission des données* (326) relevaient en réalité de la bureautique : formations aux logiciels de traitement de texte, de tableurs, de présentation... Le choix a donc été fait de reclasser ces formations dans le groupe de spécialités *Secrétariat, bureautique* (324).

nécessairement sur des conventions qui peuvent différer d'un organisme de formation à l'autre. Cela explique peut-être pourquoi la durée des formations n'est pas toujours renseignée par les organismes (voir encadré 2 pour le calcul de la durée des formations), et peut poser des problèmes de comparabilité d'une formation à l'autre. Malgré ces difficultés, il semble pertinent de mobiliser les données disponibles sur les durées de formation et leurs modalités de réalisation pour apporter un éclairage complémentaire à la seule analyse de la dépense de formation. En 2021, 122,1 millions d'heures de formation auraient ainsi été financées, totalement ou partiellement, par le CPF, pour une dépense globale tous financements confondus de 2,79 Md€. Ces chiffres excluent les formations qui ont été annulées avant d'avoir débuté.

En 2021, le travail social, la santé et l'agroalimentaire-alimentation-cuisine concentrent 3 % de la dépense mais 18 % des heures de formation

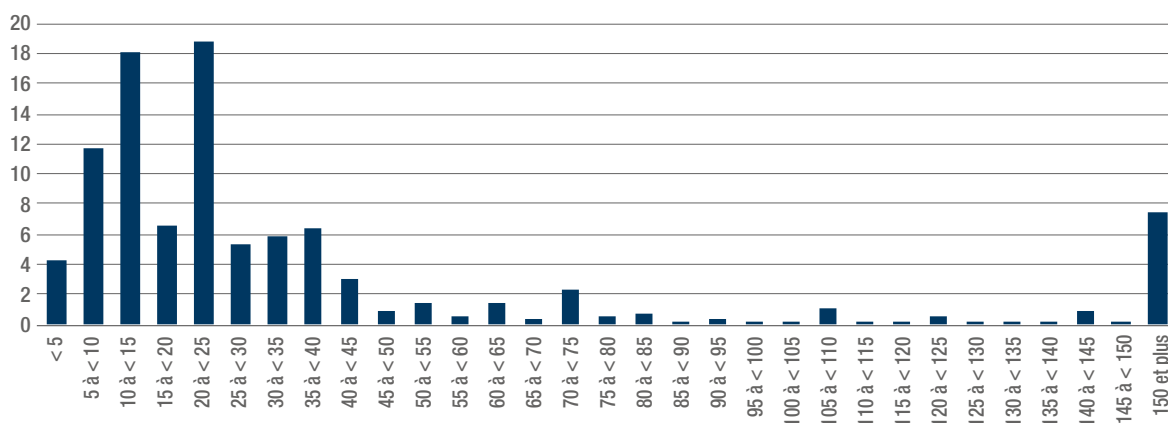
Le tableau 1 présente les 10 groupes de spécialités les plus importants en 2021 en termes de dépense totale d'une part, et en termes d'heures de formation d'autre part. Les 10 premiers groupes de spécialités représentent 77,5 % de la dépense, alors que si l'on raisonne en termes d'heures de formation financées, les 10 premiers groupes de spécialités ne représentent que 63,0 % de l'activité de formation en 2021. Le paysage de la formation financée par le CPF est donc moins concentré si l'on raisonne en termes d'heures que de dépense.

Encadré 2

La mesure des heures de formation

Le prix total d'achat d'une formation sur MCF est naturellement un élément incontournable pour finaliser la souscription, de sorte que cette information est très bien renseignée dans le système d'information du CPF. Il en va différemment de la durée de la formation qui n'est renseignée par l'organisme de formation que dans une partie, certes majoritaire, des achats de formations. Ainsi, en 2020, seulement 73,7 % des formations souscrites présentent une durée renseignée et non nulle : ce chiffre monte à 86,6 % en 2021 et à 100 % en 2022. Plus précisément, en 2021, 0,7 % des formations souscrites présentent une durée non renseignée et 12,7 % une durée renseignée à zéro. Le graphique ci-dessous donne la distribution des durées de formation des 86,6 % de formations présentant une durée renseignée et non nulle en 2021. L'allure de la distribution est assez régulière de sorte que les durées renseignées et non nulles semblent plausibles. La distribution est néanmoins très asymétrique : une grande majorité des formations présente une durée courte tandis qu'une minorité peut avoir des durées très longues. La durée moyenne des formations s'établit ainsi à 59 heures en 2021, alors que la médiane n'est que de 21 heures. Les durées peuvent varier énormément entre groupes de spécialités : par exemple la durée médiane est de 20 heures pour le *permis B*, de 15 heures pour l'*accompagnement à la création ou reprise d'entreprise* ou de 30 heures *secrétariat, bureautique*, mais de 700 heures pour le *travail social*.

Graphique E2. Distribution de la durée des formations en 2021



Source : Caisse des Dépôts – Compte personnel de formation.

Champ : formations souscrites en 2021 et pour lesquelles la durée est renseignée et non nulle.

Lecture : en 2021, 6,66 % des formations souscrites en 2021 et pour lesquelles la durée est renseignée et non nulle présentent une durée supérieure ou égale à 15 heures et strictement inférieure à 20 heures.

Il convient en revanche de redresser les durées non renseignées ou nulles pour évaluer la globalité des heures de formations financées par le CPF. Afin de tenir compte de la durée très variable des formations selon les groupes de spécialités abordés, le choix a été fait d'imputer à ces formations la durée moyenne observée pour les formations relevant du même groupe de spécialités et présentant une durée renseignée et non nulle. Pour les formations (très minoritaires) pour lesquelles le groupe de spécialités n'est pas connu, la durée moyenne observée sur l'ensemble des formations présentant une durée renseignée et non nulle, tous groupes de spécialités confondus a été imputée.

Tableau 1
Palmarès des groupes de spécialités en 2021

Rang	Montants souscrits en 2021			Heures de formation souscrites en 2021		
	Groupe de spécialités	Millions d'euros	%	Groupe de spécialités	Millions d'heures	%
1	136 - Langues vivantes	571	20,4%	324 - Secrétariat, bureautique	10,6	8,7%
2	Permis B	308	11,0%	332 - Travail social	10,4	8,5%
3	Création et reprise d'entreprise	308	11,0%	311 - Transport (hors permis B), manutention, magasinage	10,1	8,2%
4	324 - Secrétariat, bureautique	305	10,9%	136 - Langues vivantes	9,8	8,0%
5	311 - Transport (hors permis B), manutention, magasinage	205	7,4%	326 - Systèmes d'information	7,4	6,1%
6	326 - Systèmes d'information	189	6,8%	Permis B	6,2	5,0%
7	Bilans de compétences	132	4,7%	336 - Coiffure, esthétique	6,0	4,9%
8	336 - Coiffure, esthétique	61	2,2%	331 - Santé	5,7	4,7%
9	315 - Ressources humaines	44	1,6%	221 - Agroalimentaire, alimentation, cuisine	5,5	4,5%
10	333 - Enseignement, formation	43	1,5%	Création et reprise d'entreprise	5,2	4,2%
	Autres formations	628	22,5%	Autres formations	45,2	37,0%

Note : les groupes de spécialités communs aux deux classements sont en bleu, ceux uniquement présents dans le classement des 10 premiers groupes en termes de dépense sont en orange, et ceux uniquement présents dans le classement des 10 premiers groupes en heures de formation sont en vert. Ce code couleur est repris dans tout le reste du document.

Source : Caisse des Dépôts – Compte personnel de formation.

Lecture : en 2021, les formations souscrites en langues vivantes arrivent au premier rang des groupes de spécialités en termes de dépense : la dépense au titre de ces formations représente 571 millions d'euros, soit 20,4 % de la dépense totale. Ces formations n'arrivent en revanche qu'au quatrième rang en termes d'heures de formation souscrites.

Surtout, seulement 7 groupes figurent parmi les 10 premiers à la fois en termes de dépense et en termes d'heures de formation financées. Les *bilans de compétences*, les *ressources humaines* (groupe 315) et l'*enseignement, formation* (groupe 333) figurent parmi les 10 premiers groupes en termes de dépense, mais pas en termes d'heures de formation. Inversement, le *travail social* (groupe 332), la *santé* (331) et l'*agro-alimentaire, alimentation et cuisine* (221) apparaissent parmi les 10 groupes les plus importants en termes d'heures de formation mais pas en termes de dépense. En particulier, en volume d'heures de formation, le seul groupe du *travail social* représente 8,5 % des heures de formation souscrites et arrive en deuxième position des groupes de spécialités.

Raisonner en termes d'heures de formations souscrites plutôt qu'en montants de dépenses dessine donc un paysage sensiblement différent. En termes de montants souscrits en 2021, on trouve largement en tête les *langues vivantes* (groupe 336), suivi par le *permis B* et les formations à l'*accompagnement à la création ou à la reprise d'entreprise* (ACRE). Le trio de tête est complètement différent si l'on raisonne en termes d'heures de formations souscrites puisqu'il est constitué dans l'ordre par le *secrétariat, bureautique* (groupe 324), le *travail social* (groupe 332) et le *transport hors permis B, manutention, magasinage* (groupe 311).

Dans la suite de cette étude, nous nous intéressons plus particulièrement aux 13 groupes de spécialités figurant parmi les 10 groupes les plus importants en 2021 soit en termes de dépense, soit en termes d'heures de formation financées. Toutefois, une batterie d'indicateurs est disponible en annexe en ligne pour l'ensemble des groupes de spécialités pour lesquels au moins une formation a été souscrite en 2021¹.

Une très grande variabilité du prix horaire moyen entre groupes de spécialités

L'analyse des prix horaires moyens révèle de très grandes disparités entre groupes de spécialités (graphique 1). Si le prix horaire moyen s'établit à environ 22 € en 2021 toutes formations confondues, il varie par exemple entre 3 € pour le *travail social* et 74 € pour les *bilans de compétences*. Plus précisément, se distinguent d'un côté quatre groupes de spécialités avec un prix horaire moyen d'au moins 50 € (*langues vivantes* ; *permis B* ; ACRE ; *bilans de compétences*), et de l'autre trois groupes pour lesquels le prix horaire moyen est inférieur ou égal à 10 € (*travail social* ; *santé* ; *agroalimentaire, alimentation, cuisine*).

¹ Disponible à l'adresse internet suivant : <https://politiques-sociales.caisse-desdepots.fr/qps-les-etudes-ndeg41>.

Probablement ces disparités s'expliquent-elles en partie par le type d'accompagnement proposé (plus ou moins personnalisé ou individualisé), mais aussi par la nature même des formations : par exemple, pour certaines formations les rémunérations des formateurs constituent l'essentiel des coûts facturés, tandis que pour d'autres s'ajoutent aux rémunérations des formateurs les coûts d'amortissement du matériel mis à disposition.

A cet égard, il est possible que le prix horaire moyen comparativement élevé des formations au *permis B* soit en partie lié au coût d'amortissement des véhicules mis à disposition des stagiaires pour la partie « conduite » de la formation. Mais l'on constate que les disparités des prix horaires reflètent aussi dans une certaine mesure les disparités de durée moyenne des formations : les formations aux prix horaires moyens les plus faibles ont des durées moyennes élevées. Par exemple, la durée moyenne des formations s'établit à seulement 21 heures pour le *permis B*, contre 721 heures pour le groupe de spécialités du *travail social* (graphique 2) : les formations aux métiers du *travail social* sont probablement souvent étalées sur un semestre entier voire une année entière, alors que les formations au *permis B* ne proposent qu'un nombre réduit d'heures de formation. Sans doute les formations aux faibles prix horaires sont-elles aussi le plus souvent des formations collectives, alors que les formations au *permis B* sont par exemple (au moins pour la partie « conduite ») des formations par nature individuelles.

In fine, les prix horaires étant d'autant plus faibles que les durées des formations sont élevées, les disparités de coûts totaux de formation entre groupes de spécialités sont relativement modérées : ainsi, le montant moyen du coût de la formation en 2021 est de 1 030 € pour le *permis B* et de 2 144 € pour le *travail social*, de sorte que même les formations très longues sont dans la plupart des cas finançables avec les seules sommes disponibles sur le CPF.

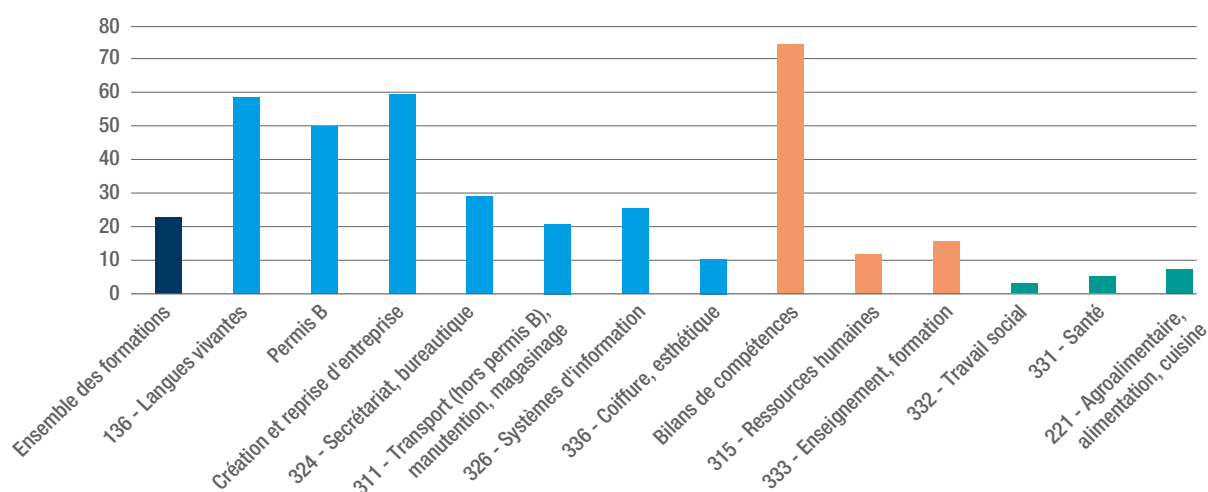
Les formations intégralement dispensées à distance représentent plus de la moitié de la dépense de formation

Les formations réalisées intégralement à distance représentent en 2021 54 % des montants souscrits, contre seulement 28 % pour les formations réalisées entièrement en présentiel et 18 % pour les situations mixtes mêlant distanciel et présentiel (graphique 3). Cette prépondérance des formations réalisées intégralement en distanciel doit sans doute beaucoup à la crise sanitaire qui a favorisé l'essor du travail à distance, mais elle perdure après l'allègement des contraintes sanitaires : entre 2021 et 2022, la part dans la dépense des formations réalisées intégralement à distance augmente encore de 2 points, à 56 %.

Cela étant, le recours au distanciel est très contrasté selon les groupes de spécialités étudiés. Les formations dispensées intégralement à distance représentent certes

Graphique 1

Prix horaire moyen en 2021 par groupe de spécialités (en euros)



Source : Caisse des Dépôts – Compte personnel de formation.

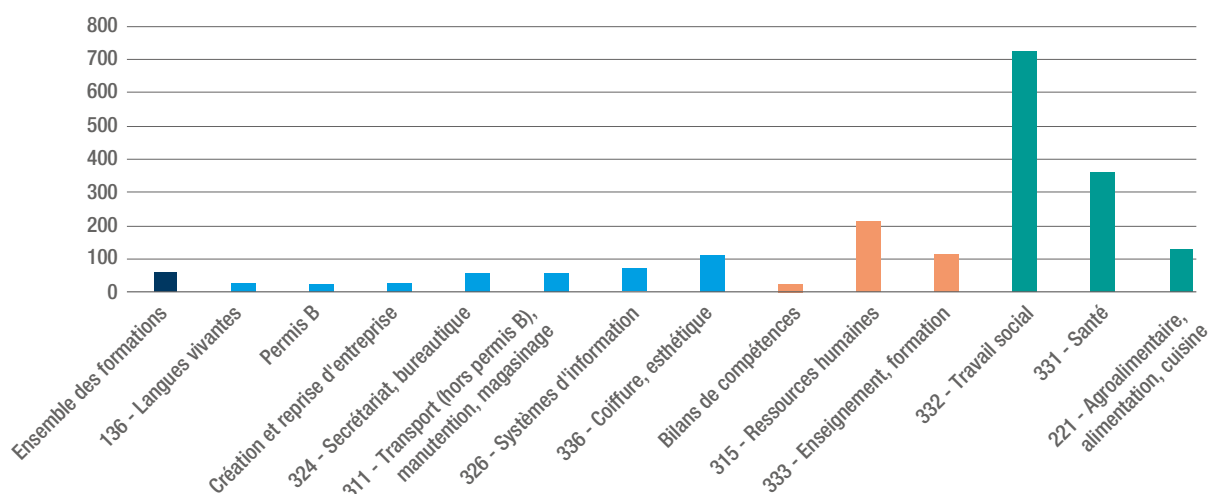
Lecture : en 2021, au sein du groupe de spécialités 136 (langues vivantes), le prix horaire moyen des formations s'établit à 58 €.

plus de la moitié de la dépense dans 8 des 13 groupes de spécialités retenus : dans 4 de ces groupes (*langues vivantes* ; *ACRE* ; *secrétariat, bureautique* ; *systèmes d'information*) leur part dans la dépense atteint même, voire dépasse, les trois quarts. En revanche la part des formations dispensées intégralement à distance est résiduelle pour le *permis B* (10 %) et le *transport (hors permis B), manutention, magasinage* (6 %). Dans le cas du *permis B* une fraction importante (44 %) des formations sont dispensées en mode mixte

– probablement parce que la partie « code » est réalisée à distance et la partie « conduite » en présentiel – tandis que pour le *transport (hors permis B), manutention, magasinage*, 81 % de la dépense est associée à des formations réalisées entièrement en présentiel.

On pourrait penser que les disparités dans le recours au distanciel sont susceptibles d'expliquer les écarts importants de prix horaire moyen entre groupes de spécialités mises en évidence précédemment. En effet le recours au distanciel permet de

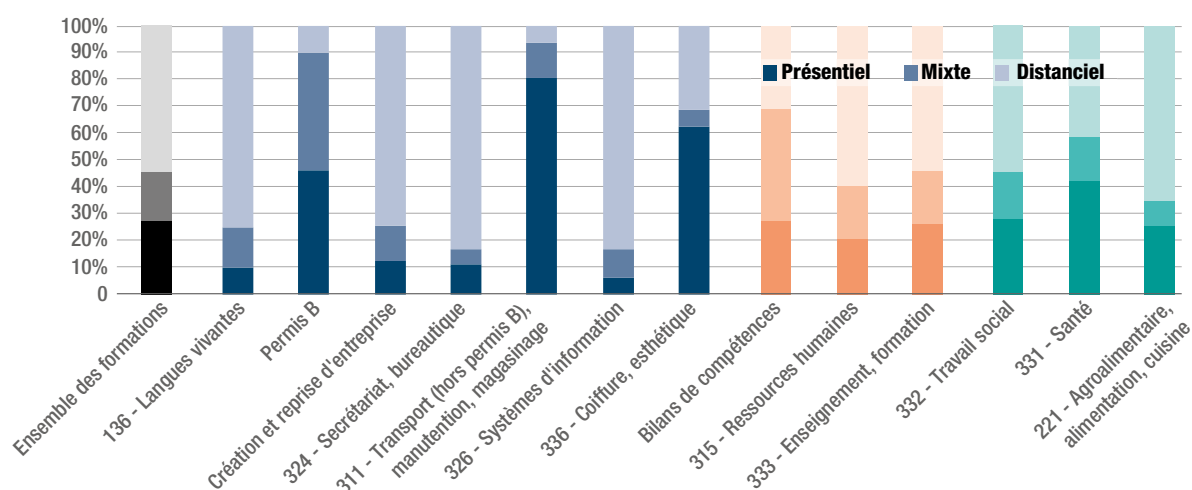
Graphique 2
Durée moyenne des formations par groupe de spécialités (en heures)



Source : Caisse des Dépôts – Compte personnel de formation.

Lecture : en 2021, au sein du groupe de spécialités 136 (langues vivantes), la durée moyenne des formations suivies s'établit à 26 heures.

Graphique 3
Modalités de réalisation des formations en 2021 par groupe de spécialités



Note : quelle que soit la couleur considérée (noir, bleu, vert ou orange), la nuance la plus sombre correspond aux formations réalisées uniquement en présentiel, la nuance la plus claire aux formations réalisées uniquement en distanciel et la nuance intermédiaire aux situations mixtes, mélangeant présentiel et distanciel.

Source : Caisse des Dépôts – Compte personnel de formation.

Lecture : en 2021, au sein du groupe de spécialités 136 (langues vivantes), les formations en présentiel représentent 10 % de la dépense, les formations en distanciel 75 % et les formations mixtes 15 %.

réduire les coûts fixes d'infrastructure (locaux, équipements spécifiques propres aux différents groupes de spécialités...). A contrario, le distanciel peut générer des coûts élevés de conception et d'ingénierie pédagogique. De fait, aucune corrélation claire ne semble exister entre le prix horaire moyen apparent et les modalités de formation. Par exemple, le prix horaire des formations en *langues vivantes* est substantiellement plus élevé que celui des formations au *permis B*, alors que le recours au distanciel intégral est massif dans le premier cas et très minoritaire dans le second.

Probablement d'autres facteurs influent-ils sur la formation des prix, comme le degré de concurrence entre les OF, et la capacité de ceux-ci à disposer d'un pouvoir de marché soit en innovant soit en proposant des offres présentant des caractéristiques légèrement différentes de celles de leurs concurrents. A cet égard, les pré-requis bien identifiés de l'examen du *permis B* et la forte réglementation du marché des écoles de conduite génèrent probablement une forte standardisation des offres qui limite les possibilités de différenciation des offres de formation. A l'inverse, pour d'autres groupes de spécialités, comme les formations en *langues vivantes*, de nombreuses caractéristiques différentes peuvent être introduites dans les offres de formation. Dans un contexte de forte concurrence, inhérente à la plateforme MCF qui permet de visualiser en quelques clics l'ensemble des formations éligibles aux financements CPF préparant à une certification donnée, les OF peuvent recourir à une stratégie de différenciation visant à améliorer leurs marges en laissant inchangé le prix de leurs offres de formation tout en en modifiant certaines caractéristiques, par exemple en réduisant le nombre d'heures de formation proposées (ce qui revient à augmenter le prix horaire des formations).

225 000 offres de formation différentes souscrites en 2021, pour une dépense totale de 2,79 Md€

Les paragraphes précédents ont permis d'analyser très globalement les caractéristiques des formations par grands groupes de spécialités. Cela étant, cette approche est insuffisante pour caractériser finement la structure des offres de formations souscrites, et notamment estimer l'évolution des prix d'une période sur l'autre. A l'instar de ce qui est fait dans la statistique

publique (notamment par l'Insee pour le calcul de l'indice des prix à la consommation – IPC), l'idée est ici d'étudier l'évolution d'une année sur l'autre de « produits » présentant autant que faire se peut les mêmes caractéristiques sur chacune des années considérées. A cet effet, la suite de cette étude porte sur les « offres de formation » souscrites, une offre de formation correspondant à un intitulé de certification, un organisme de formation, un mode de réalisation et une durée donnés (voir encadré 3 pour plus de précisions). A l'aune de cette définition, les 2,06 millions de formations souscrites en 2021 se répartissent sur 225 000 offres de formation différentes, soit une moyenne de 9 achats par offre de formation sur l'ensemble de l'année.

10 offres de formations concentrent plus de la moitié de la dépense de formations aux spécialités de la santé

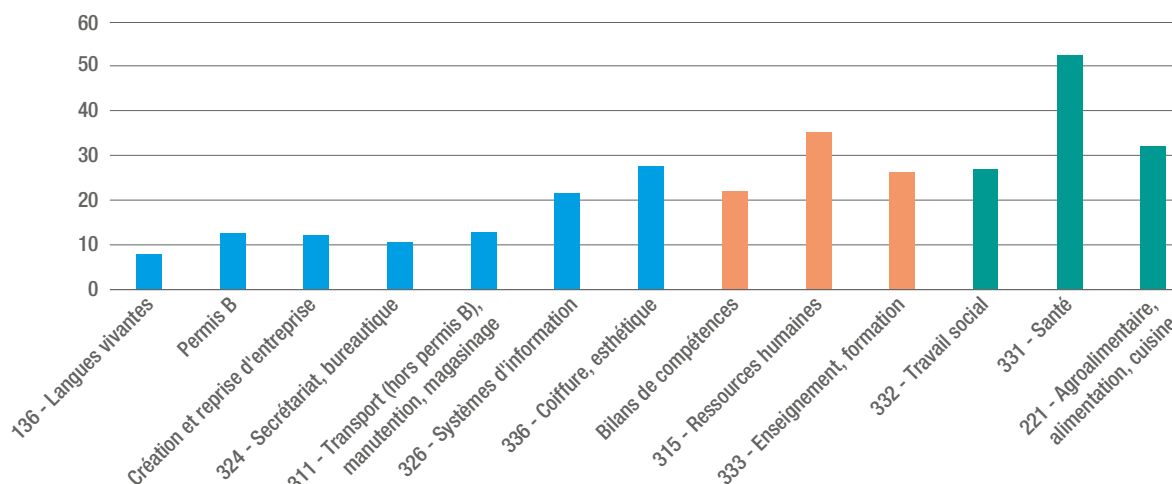
Raisonnement au niveau élémentaire des offres de formation permet d'abord de mieux caractériser la structure du marché de la formation professionnelle financée par le CPF, par exemple en évaluant dans quelle mesure la consommation de formations se concentre ou non sur un faible nombre d'offres. Une forte concentration du marché est en effet associée à une moindre intensité de la concurrence, avec potentiellement pour corollaire des prix plus élevés. Pour chaque groupe de spécialités, on calcule donc un indicateur de concentration correspondant à la part dans la dépense qui émane des 10 offres de formation souscrites pour les montants de dépense les plus importants. Les valeurs prises par cet indicateur de concentration présentent une grande variabilité (graphique 4). Il excède 30 % dans les groupes de spécialités des *ressources humaines* (315) et de l'*agroalimentaire, alimentation, cuisine* (221), et même 50 % dans celui de la *santé* (331). En revanche les valeurs prises par l'indicateur de concentration sont comparativement faibles, puisque comprises entre 7 % et 13 %, dans les 5 groupes de spécialités représentant les montants de dépense les plus élevés.

Un paysage de la formation professionnelle en rapide renouvellement

L'approche en termes d'offres de formation permet également d'illustrer le caractère très dynamique du marché de la formation professionnelle financée par le CPF, au travers d'un indicateur de taux de

Graphique 4

Concentration de la consommation de formations en 2021



Note : en 2021, le nombre d'offres différentes achetées pour chaque groupe va de 1 469 (Santé) à 55 668 (Langues vivantes).

Source : Caisse des Dépôts – Compte personnel de formation.

Lecture : en 2021, au sein du groupe de spécialités 136 (langues vivantes), les 10 offres de formation les plus souscrites représentent 7 % de la dépense.

renouvellement, calculé comme la part de la dépense de formation souscrite l'année N qui émane d'offres de formation pour lesquelles aucun achat n'a été enregistré l'année N-1 (ce qui n'implique pas nécessairement que ces offres étaient absentes du catalogue en N-1).

Le taux de renouvellement ainsi calculé s'élève à 53 % en 2021 sur l'ensemble des formations (graphique 5). Ce chiffre assez élevé s'observe certes dans un contexte de très forte croissance de la dépense de formation, qui fait plus que doubler entre 2020 et 2021 – doublement qui pourrait a priori être justement lié à l'apparition d'offres nouvelles, plus en phase avec les attentes des titulaires de comptes CPF. Pour autant, le taux de renouvellement augmente encore en 2022 pour s'établir à 65 %, alors même que la dépense diminue cette fois sensiblement. Ces éléments suggèrent donc un renouvellement très rapide des offres de formation souscrites, indépendamment de l'orientation haussière ou baissière de la consommation de formations financées par le CPF.

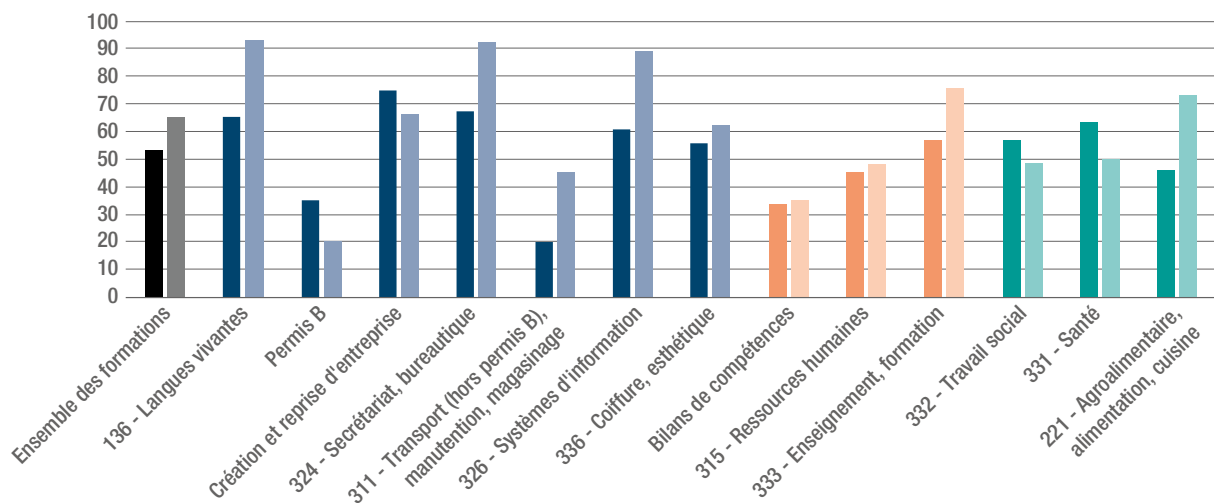
Le taux de renouvellement de la consommation de formations présente toutefois de fortes disparités entre groupes de spécialités. Pour le *permis B* le taux de renouvellement est ainsi de seulement 35 % en 2021 et même 20 % en 2022, signe que la structure de la consommation est relativement stable. A contrario, plusieurs groupes de spécialités se démarquent avec des taux de renouvellement extrêmement élevés puisque proches de 90 % en 2022 : c'est le cas des groupes *langues vivantes* (136), *secrétariat*,

bureautique (324) et *systèmes d'information* (326). Dans ces groupes de spécialités, les offres de formation souscrites évoluent très rapidement soit du fait de la démographie des organismes de formation (certains cessant leur activité alors que d'autres entrent sur le marché), soit parce que les organismes de formation présents d'une année sur l'autre sur le marché renouvellent rapidement leur offre (éventuellement en ne modifiant que la durée des formations qu'ils proposent, ou leur mode de réalisation : pur présentiel, distanciel intégral ou mixte). Ce renouvellement rapide des offres est cohérent avec l'hypothèse que de nombreux OF seraient engagés dans des stratégies de différenciation les amenant à modifier régulièrement les caractéristiques de leurs offres – ce qui est plus difficile sur le marché des formations aux *permis B*.

Il est probable que la possibilité de dispenser des formations intégralement à distance facilite le renouvellement rapide de la structure de la consommation, puisque les formations en distanciel échappent aux contraintes qu'implique la recherche de locaux physiques, qui plus est situés idéalement à proximité du lieu de résidence des titulaires de comptes CPF. Le graphique 6, qui confronte le taux de renouvellement en 2021 à la part dans la dépense 2021 des formations réalisées intégralement en distanciel pour les 29 groupes de spécialités à l'origine d'une dépense d'au moins 10 millions d'euros la même année, corrobore cette intuition : la corrélation entre les deux indicateurs sur ces 29 groupes est positive et s'établit à +0,50.

Graphique 5

Taux de renouvellement de la consommation de formations en 2021 et en 2022



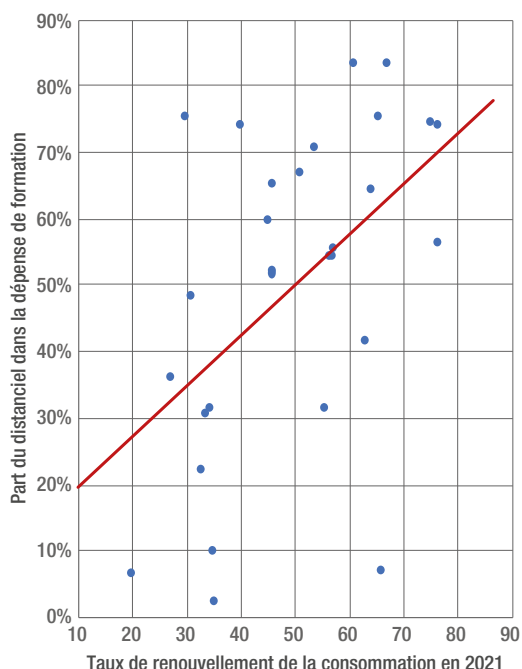
Note : quelle que soit la couleur considérée (noir, bleu, vert ou orange), la nuance la plus sombre correspond au taux de renouvellement de la consommation en 2021, et la plus claire au taux de renouvellement de la consommation en 2022.

Source : Caisse des Dépôts – Compte personnel de formation.

Lecture : en 2021, au sein du groupe de spécialités 136 (langues vivantes), 66 % de la dépense est liée à des offres de formations qui n'ont pas été souscrites en 2020.

Graphique 6

Taux de renouvellement de la consommation de formations et part des formations réalisées intégralement en distanciel



Source : Caisse des Dépôts – Compte personnel de formation.

Champ : les 29 groupes de spécialités représentant chacun une dépense d'au moins 10 M€ en 2021.

Lecture : chaque point correspond à un groupe de spécialités donné, en abscisses figure la part dans la consommation de 2021 des offres de formation non souscrites en 2020, en ordonnées la part des formations intégralement réalisées en distanciel dans la dépense totale du groupe.

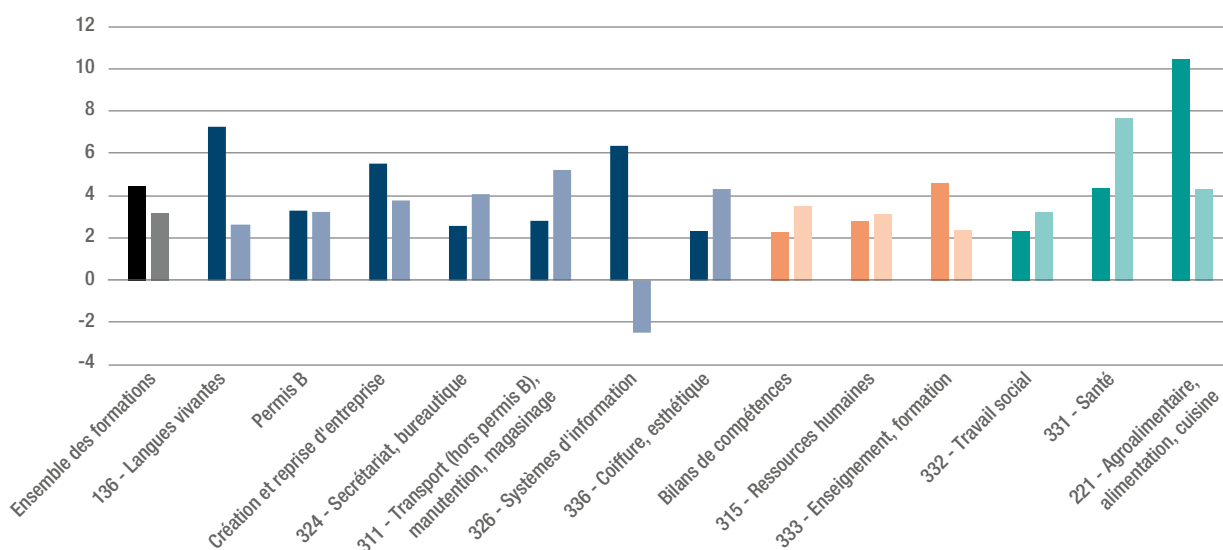
L'indice de prix horaire de l'ensemble des formations n'augmenterait que de 4,4 % en 2021 et 3,2 % en 2022, soit beaucoup moins rapidement que le prix horaire moyen apparent

L'indice de prix horaire des formations calculé en agrégeant les évolutions de prix élémentaires observées au niveau des offres de formations souscrites n'augmenterait que de 4,4 % entre 2020 et 2021 sur l'ensemble des formations, puis de 3,2 % entre 2021 et 2022 (graphique 7), soit au total +7,7 % entre 2020 et 2022. Le calcul peut être décliné au niveau des groupes de spécialités. Entre 2020 et 2022, les évolutions sont assez contrastées entre groupes de spécialités puisqu'elles s'échelonnent de +3,7 % pour les systèmes d'information (326) à +15,2 % pour l'agroalimentaire, alimentation, cuisine (221).

Dans l'ensemble les évolutions constatées sur deux ans sont un peu supérieures à celles de l'indice des prix à la consommation publié par l'Insee (+6,9 % entre 2020 et 2022). Mais, surtout, la hausse de 7,7 % entre 2020 et 2022 de l'indice de prix horaire sur le champ de l'ensemble des formations financées par le CPF est sans commune mesure avec l'augmentation extrêmement rapide du prix horaire moyen apparent sur la même période (+63,5 %).

Graphique 7

Évolution du prix des formations en 2021 et en 2022 (en %)



Note : quelle que soit la couleur considérée (noir, bleu, vert ou orange), la nuance la plus sombre correspond au taux d'évolution des prix des formations entre 2020 et 2021, et la plus claire au taux d'évolution des prix entre 2021 et 2022.

Source : Caisse des Dépôts – Compte personnel de formation.

Lecture : entre 2020 et 2021, au sein du groupe de spécialités des langues vivantes, le prix des offres de formations souscrites augmente de 7,3 % puis de 2,7 % entre 2021 et 2022, soit au total +10,1 % entre 2020 et 2022.

La forte hausse du prix horaire moyen apparent semble en grande partie imputable à l'introduction de formations plus courtes mais au prix horaire plus élevé

L'écart entre la très forte hausse du prix horaire moyen apparent entre 2020 et 2022 et l'augmentation modérée de l'indice de prix horaire mesuré sur le champ de l'ensemble des formations peut a priori avoir des causes multiples : augmentation de la part de marché de groupes de spécialités aux prix horaires structurellement plus élevés que la moyenne, apparition sur le marché de nouveaux organismes de formation aux prix horaires plus élevés, voire baisse de la durée des formations proposées qui ne serait pas répercutée intégralement dans le prix des formations (et renchérissant donc le prix horaire), etc. Cette dernière hypothèse est d'autant plus plausible que la durée moyenne des formations souscrites diminue nettement sur la période : 52 heures en 2022 après 59 heures en 2021 et 74 heures en 2020.

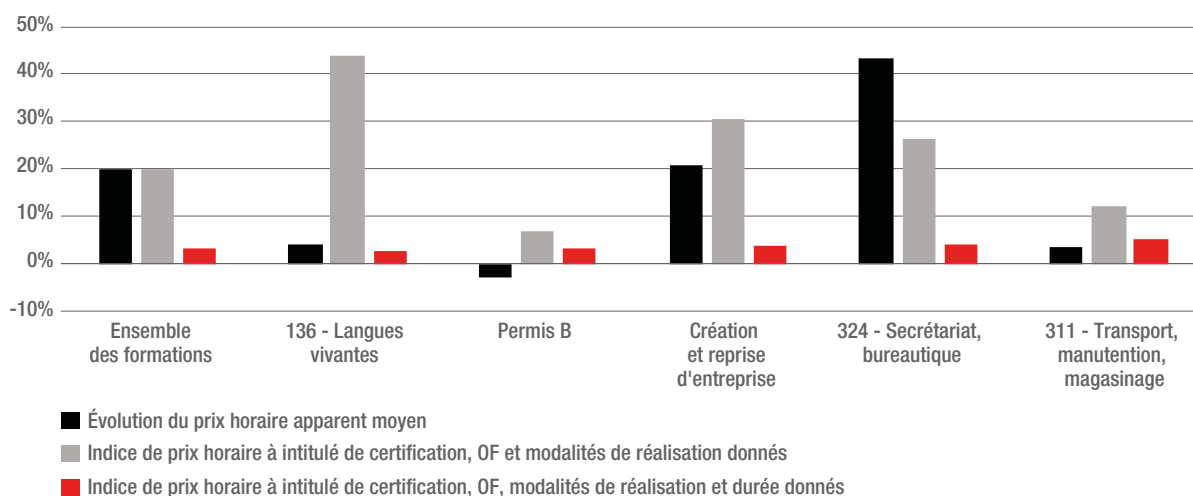
Pour aller plus loin, nous calculons l'évolution entre 2021 et 2022 d'un indice de prix horaire alternatif, calculé à intitulé de certification, organisme de formation et modalités de

réalisation donnés, mais pas à durée des formations donnée. L'écart entre les deux indices de prix permet d'évaluer l'impact sur le prix horaire moyen apparent des modifications de la durée de formations proposées en 2021 et 2022 avec le même intitulé de certification, par le même organisme de formation et dispensées selon les mêmes modalités.

On constate ainsi (graphique 8) que sur le champ de l'ensemble des formations financées par le CPF, l'indice de prix alternatif (calculé seulement à intitulé de certification, organisme de formation et modalités de réalisation donnés, en gris sur le graphique) connaît entre 2021 et 2022 une progression de 20,0 %, donc identique à celle du prix horaire moyen apparent (+20,0 %, en noir sur le graphique). L'écart entre l'évolution du prix horaire moyen apparent et l'indice de prix analysé précédemment (qui augmente de 3,2 % en 2022, en rouge sur le graphique) est donc largement imputable au fait que de nombreux organismes de formation ont entre 2021 et 2022 diminué la durée de formations qu'ils proposaient sans répercuter intégralement cette baisse sur le prix total de la formation.

Graphique 8

Comparaison de l'évolution entre 2021 et 2022 du prix horaire moyen apparent, de l'indice de prix horaire à durée non constante, et de l'indice de prix à durée constante



Source : Caisse des Dépôts – Compte personnel de formation.

Lecture : entre 2021 et 2022, au sein du groupe de spécialités des langues vivantes, le prix horaire moyen apparent augmente de 4,2%. Pour ce même groupe, l'indice de prix horaire calculé à intitulé de certification, organisme de formation et modalités de réalisation donnés augmente de 43,9%, et l'indice de prix horaire calculé à intitulé de certification, organisme de formation, modalités de réalisation et durée donnés de 2,7%.

Encadré 3

La mesure de l'évolution des prix des formations

La mesure de l'évolution des prix des formations repose sur la comparaison entre deux périodes du niveau des prix « d'offres de formation » présentant les mêmes caractéristiques d'une période à l'autre. De manière analogue à ce que fait l'Insee pour la mesure de l'indice des prix à la consommation (IPC), l'idée est de ne mesurer que les évolutions de prix de formations aux caractéristiques identiques d'une période à l'autre. Ainsi, l'IPC est mesuré en comparant entre deux périodes le prix d'un produit précis sur un marché donné (i.e. dans un lieu de vente précis), puis en agrégeant les évolutions de prix des produits élémentaires (Insee, 2013).

Si le principe est simple, sa mise en œuvre pratique peut poser des difficultés redoutables. Comment s'assurer que le produit dont on mesure le prix à la période $t+1$ possède exactement les mêmes caractéristiques qu'à la période t ? Cela peut paraître – relativement – intuitif dans le cas de biens vendus dans des magasins physiques (ex : 1 kg d'une variété donnée de farine dans un magasin donné), mais l'est beaucoup moins lorsqu'il s'agit de services dématérialisés, qui plus est commercialisés via internet. Dans le cas des formations commercialisées via MCF, nous sommes typiquement dans le 2nd cas de figure. Le choix a été fait d'utiliser toutes les caractéristiques disponibles dans le système d'information du CPF sur les formations souscrites, à savoir : c , l'intitulé de la certification à laquelle la formation prépare (tel que renseigné par l'organisme de formation) ; of , la raison sociale de l'organisme de formation ; m , le mode de réalisation de la formation (présentiel, distanciel ou mixte) ; d , la durée en heures de la formation. Malgré cela, nous n'observons pas toutes les caractéristiques susceptibles d'affecter la nature et la qualité d'une formation : par exemple, au sein des formations dispensées intégralement en distanciel, nous ne distinguons pas celles en pur « e-learning » de celles qui permettent d'interagir en ligne avec un formateur.

Moyennant ces réserves, une « offre de formation » est donc définie conjointement par ces quatre caractéristiques : c, of, m, d . Ceci implique par exemple que deux formations correspondant au même intitulé de certification, dispensées par le même organisme de formation et selon les mêmes modalités (présentiel, distanciel ou mixte) sont néanmoins considérées comme correspondant à deux « offres de formation » différentes dès lors qu'elles diffèrent par leur durée. Ces choix semblent légitimes dans la mesure où la modification de l'une ou l'autre des quatre caractéristiques retenues est de nature à modifier substantiellement la nature d'une formation.

Pour chaque offre de formation (c, of, m, d) consommée à la fois à la période t et à la période $t+1$, on calcule donc le rapport entre le prix horaire moyen des formations souscrites en $t+1$ et correspondant à cette offre, au prix horaire moyen des formations souscrites en t et correspondant à cette offre :

$$p_{c,of,m,d}^{t+1} / p_{c,of,m,d}^t$$

Ces évolutions de prix élémentaires sont ensuite agrégées au niveau du groupe de spécialités en pondérant les évolutions de prix des offres de formation relevant d'un groupe de spécialités par leur poids dans la dépense, de manière à calculer un indice de Laspeyres au niveau du groupe de spécialités. Plus précisément, considérons un groupe de spécialités Ω et notons $\omega_{t,t+1}$ l'ensemble des offres de formation relevant de ce groupe de spécialités Ω et consommées à la fois en t et $t+1$, et $D_{c,of,m,d}^t$ la dépense en t au titre de l'offre de formation (c, of, m, d). L'indice de prix horaire du groupe de spécialités Ω s'écrit :

$$IP_{\Omega}^{t,t+1} = \sum_{(c,of,m,d) \in \omega_{t,t+1}} \pi_{c,of,m,d}^t \frac{p_{c,of,m,d}^{t+1}}{p_{c,of,m,d}^t}$$

où pour toute offre de formation (c', of', m', d')

$$\pi_{c',of',m',d'}^t = D_{c',of',m',d'}^t / \sum_{(c,of,m,d) \in \omega_{t,t+1}} D_{c,of,m,d}^t$$

La déclinaison de cet indicateur sur les 5 plus grands groupes de spécialités (en termes de dépense) montre que cette pratique d'augmentation du prix horaire par réduction de la durée des formations a probablement été assez répandue dans le groupe des *langues vivantes* (136), les formations *ACRE (création ou reprise d'entreprise)* et le groupe *secrétariat, bureautique* (324) : les écarts entre les bâtonnets gris et rouges sont particulièrement importants, contrairement à ce que l'on constate pour le *permis B* et le groupe des *transports hors permis B* (311). Pour ces deux derniers groupes, le caractère relativement standardisé et réglementé des examens auxquels préparent les formations (nombres d'heures minimum pour passer l'examen de conduite, grille d'évaluation normée de l'examen du permis de conduire, délais entre deux tentatives d'obtention...) rend probablement difficile la mise en œuvre de stratégie de différenciation entre les OF, contrairement à d'autres groupes de spécialités, comme celui des *langues vivantes*.

L'analyse met donc en évidence que la forte hausse du prix horaire moyen apparent des formations financées par le CPF entre 2020 et 2022 doit beaucoup au choix de nombreux organismes de formation de diminuer la durée de formations aux caractéristiques par ailleurs inchangées sans répercuter intégralement la baisse de la durée sur le prix total des formations, plutôt qu'à l'arrivée sur le marché d'organismes de formation aux prix horaires plus élevés ou au déplacement de la consommation vers des groupes de spécialités aux prix horaires plus élevés. Cette pratique aurait pu se heurter aux réticences des acheteurs à souscrire des formations beaucoup plus courtes pour des prix à peu près inchangés. Cela n'a semble-t-il pas été le cas, probablement parce que l'augmentation des prix horaires a pu paraître indolore aux titulaires de comptes CPF, dès lors qu'il leur était toujours possible de financer l'intégralité du coût de ces formations avec les seules sommes disponibles sur leur CPF, sans devoir en payer une partie sur leurs propres deniers.

Bibliographie

Bousquet, G. (2023) : « La formation professionnelle financée par le CPF en 2022 : quels sont les prix des formations ? », *Questions politiques sociales - Les brèves*, n°23, septembre, <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/qps-les-breves-ndeg23>

Insee (2013) : Indice des prix à la consommation (base 100=1998), Note méthodologique, février, https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/fichier/IPC_Note_methodologique_base_1001998.pdf

Langevin, G. (2023) : « Le recours au CPF : une analyse territoriale », *Questions politiques sociales - Les études*, n°40, mars, <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/qps-les-etudes-ndeg40>

Les collections Questions Politiques Sociales : QPS – Les études, QPS – Les cahiers, QPS – Les brèves

QPS – Les études est une publication de la direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts. Elle a vocation à faire connaître les résultats des travaux d'études dans l'ensemble des domaines de la protection sociale (retraite, vieillissement, handicap...) et de la formation professionnelle. Elle est complétée par **QPS - Les cahiers** qui est une série de documents de travail diffusant des études approfondies et **QPS – Les brèves** qui propose des éclairages statistiques. L'ensemble des numéros est disponible sur le site <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/> à la rubrique **Publications et statistiques**.

politiques-sociales.caissedesdepots.fr

Consultez les publications ou abonnez-vous à leur diffusion sur le site :
politiques-sociales.caissedesdepots.fr à la rubrique Publications et statistiques



Une publication de la direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts
Directeur de la publication : Michel Yahiel – Rédacteur en chef : Laurent Soulat
Réalisation : direction de la Communication - Politiques sociales
Impression : Imprimerie CDC (75) – Dépôt légal : 3^e trimestre 2023 – ISSN : 2803-1474
Contact : etudesdps@caissedesdepots.fr – 12, avenue Pierre Mendès-France – 75914 Paris cedex 13

**Ensemble,
faisons grandir
la France**
caissedesdepots.fr

